

**AFFIRMATION SOLENNELLE CONCERNANT  
LA PIÈCE HQTD-4, DOCUMENT 5, ANNEXE 2 DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

Je, soussigné, **Patrick Bujold**, chef Planification des réseaux régionaux – direction principale Planification, expertise et soutien opérationnel, pour la division Hydro-Québec TransÉnergie, au 2, Complexe Desjardins, 9<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. L'annexe 2 de la pièce HQTD-4, Document 5 déposée sous pli confidentiel dans le présent dossier a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. Cette annexe représente, en liasse, les schémas unifilaires des postes de Sainte-Rose, de Chomedey, Renaud, Plouffe et Landry, et contient des renseignements d'ordre stratégique concernant les installations du Transporteur ;
3. Ces schémas contiennent des informations de la nature de celles identifiées par la Federal Energy Regulatory Commission dans son ordonnance 630 du 21 février 2003 ainsi qu'à ses ordonnances subséquentes 630-A (23 juillet 2003), 643 (23 juillet 2003), 649 (3 août 2004), 662 (21 juin 2005), 683 (21 septembre 2006) et 702 (30 octobre 2007) et à cet effet, les installations du Transporteur sont sujettes au même type de risque de sécurité ;
4. La divulgation publique de ces renseignements faciliterait la localisation et l'identification des caractéristiques des diverses installations (lignes et postes), permettrait d'identifier leurs caractéristiques et ainsi pourrait compromettre la sécurité du réseau de transport du Transporteur ;
5. Pour des motifs de sécurité de ses installations, le Transporteur soumet que le caractère confidentiel de ces renseignements doit être reconnu par la Régie, et ce pour une période sans restriction quant à sa durée ;
6. Le Transporteur demande à la Régie de se prévaloir de l'article 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie et d'interdire toute divulgation du document décrit au paragraphe 1 de la présente puisque son caractère confidentiel de même que l'intérêt public le requièrent.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
le 21 juin 2019

**(S) Patrick Bujold**

---

**Patrick Bujold**

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, Québec, le 21 juin 2019

**(S) Lucie Gauthier**

---

Lucie Gauthier, avocate